



**Fondation**

de la SSS de l'Énergie

*Donner, c'est compter.*

## Règlements Loto-Fondation 2022

- Sont admissibles aux tirages :
  - Les employés du CIUSSS-MCQ
  - Les employés de la Fondation de la SSS de l'Énergie ainsi que les membres de son conseil d'administration
  - Les médecins oeuvrant dans l'un des sites suivants : Unité de médecine familiale, Hôpital du Centre-de-la-Mauricie, Centre de formation et de services, Centre d'hébergement St-Maurice, Centre d'hébergement Laflèche, Centre Administratif de l'Énergie, Centre régional de santé mentale et le CLSC.
  - Le grand public : Advenant le cas où la totalité des billets ne seraient pas vendus en date du 1er décembre 2021, la Fondation se réserve le droit d'ouvrir la vente au grand public.
- Les gagnants libèrent les organisateurs de la Loto-Fondation et la Fondation de la SSS de l'Énergie de toute responsabilité associée à l'utilisation des prix.
- Les gagnants, pour réclamer leur prix, devront se présenter au bureau de la Fondation de la SSS de l'Énergie (800, 106<sup>e</sup> Avenue, Shawinigan-Sud, G9P 5H1), au plus tard, jusqu'à 16h, 6 mois après la date du tirage.
- La décision du comité organisateur sera finale et sans appel.
- Toute personne qui réclame un prix consent à ce que son nom et sa photo puissent être utilisés à des fins publicitaires sans contrepartie financière. Cette même personne doit obligatoirement fournir une pièce d'identité avec adresse au moment de récupérer son prix.
- La Loto-Fondation est organisée par la Fondation de la SSS de l'Énergie : 800, 106<sup>e</sup> Avenue, Shawinigan-Sud, G9P 5H1.
- Une seule et même personne peut gagner plus d'un prix pendant la durée de la Loto-Fondation. Par contre, une seule et même personne ne peut gagner qu'une seule fois dans un même mois.